



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 3 septembre 2024

N° d'affaire : 2024.STA.233

Introduction de la récolte électronique de signatures

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Introduction de la récolte électronique de signatures. Rapport faisant suite aux points 2 et 3 du postulat 173-2020 von Arx (Spiegel b. Bern, pvl) et au postulat 131-2021 Zimmerli (Bern, PLR) » avec les déclarations de planification suivantes :

1. Créer un registre électoral harmonisé et actualisé.
2. Poursuivre les travaux relatifs à la collecte électronique de signatures en collaboration avec Administration numérique Suisse.
3. Rejet de la déclaration de planification 3.

Berne, le 3 septembre 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général